

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 123 (1997)
Heft: 11

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Groupe de réflexion sur l'avenir

Avant-propos

Actuellement à l'œuvre partout, le bouleversement général des systèmes de valeurs en place n'épargne pas la SIA, qui s'est trouvée prise dans d'importances turbulences à des moments clefs de l'année écoulée. En effet, les tensions politiques dues à des intérêts économiques et sociaux contradictoires – dans la mesure où ils sont d'une part soumis aux exigences d'une totale libéralisation et d'autre part liés aux impératifs d'un développement durable au sens large – se traduisent par un ébranlement des structures sur lesquelles notre monde professionnel s'est jusqu'ici appuyé.

Tirant les leçons des changements en cours, mais fidèles à notre objectif de préserver une approche et un traitement responsables de l'environnement aménageable qui constitue notre domaine d'intervention, nous avons élaboré de nouveaux modèles de travail et adapté des outils existants aux exigences actuelles. C'est dans cette perspective que nous avons développé le Modèle de prestations 95 – compris comme un instrument de projet global –, le concept SMART – destiné à optimiser la collaboration dans le processus de construction –, un règlement des concours soutenu par les architectes, les ingénieurs et les maîtres d'ouvrages, ainsi qu'une documentation sur les procédures d'adjudication. Cela étant, le vote général sur la modification de l'article 6 de nos statuts a fait apparaître des différends d'une importance insoupçonnée entre les groupes professionnels qui constituent notre association et au sein de ces groupes eux-mêmes. La véhémence des débats suscités par cette affaire nous a conduits à l'interpréter comme le révélateur d'antagonismes déjà présents sous une forme latente. En réponse à cette situation indéniablement conflictuelle, nous avons créé une Commission de l'avenir, distincte des organes institutionnels de la Société. Le rôle de cette plate-forme de discussion est de réévaluer les structures fondamentales de notre association et de dessiner celles que son avenir exige. Le Comité central demeure en effet convaincu qu'en faisant face aux défis externes et internes auxquelles elle se voit actuellement confrontée, la SIA se trouvera renforcée pour répondre aux exigences de l'avenir, quelles que soient les difficultés que celui-ci nous réserve. Qu'elles relèvent du domaine de l'urbanisme, du bâtiment, du génie civil ou, encore, des améliorations foncières et paysagères, les interventions des architectes et des ingénieurs modèlent l'environnement social, dont elles influencent ainsi de manière déterminante les orientations et le développement. De la plus modeste à la plus importante, la portée de chaque modification entreprise dépasse donc les aspects fonctionnels et économiques de son objet particulier.

Kurt Aellen
Président

Le Groupe de réflexion s'est occupé d'abord des problèmes posés par les mutations politiques, économiques, techniques et sociales aux plans suisse et international. La série d'articles publiés dès aujourd'hui dans *IAS* et *S+A* reflète cette première phase des travaux. Quant aux thèmes qui constituent l'essentiel de sa réflexion – l'avenir de la SIA et des professions d'ar-

chitecte et d'ingénieur – ils feront l'objet de publications ultérieures. Le premier article – *Coopération et croissance économiques de l'après-guerre* – décrit les origines de l'ordre économique actuel et les mécanismes de la croissance – les trente glorieuses. Il est en effet indispensable de remonter aux années 50 et 60 pour comprendre dans quelle logique les économies

nationales se sont lancées dès la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le deuxième article – *Tenants et aboutissants de la globalisation* – décrit la dynamique de la globalisation, quantifie le phénomène (échanges, investissements et finances) et met en évidence ses deux moteurs essentiels que sont les technologies et les stratégies des entreprises.

Les troisième et quatrième articles sont consacrés aux deux forces qui sous-tendent la globalisation de l'économie mondiale – *Technologies, innovations et savoir-faire* d'une part, *Secteurs privé et public en prise avec la globalisation* d'autre part. S'il est nécessaire de dresser le bilan des mutations technologiques passées pour mieux appréhender celles qui sont en route, il est indispensable de comprendre à quelles forces puissantes et contradictoires sont soumises aussi bien les collectivités publiques que les entreprises privées.

Dans le cinquième article – *La Suisse face à la globalisation* – le lecteur trouvera une brève synthèse de l'évolution de l'économie suisse et de ses structures durant les 30-40 dernières années. L'objectif de cette courte analyse est de dresser le bilan de la politique économique suisse, de mettre en évidence les déséquilibres structuraux qui ont pu surgir et d'exposer les mesures correctives déjà prises, pour terminer avec un court inventaire des lacunes existantes.

Le sixième et dernier article de cette série – *La situation de l'industrie de la construction* – dresse le bilan du secteur de la construction. Il ouvre la voie à l'analyse complémentaire du marché de l'immobilier et, surtout, de l'inventaire des mesures erronées, insuffisantes ou trop tardives qui ont pu être prises par les différents acteurs responsables.

Coopération et croissance économiques de l'après-guerre

A. La coopération économique internationale

1. Les ravages de la Seconde Guerre mondiale et les mauvaises expériences glanées durant la période protectionniste qui suivit le krach de 1929 ont incité les gouvernements de la coalition alliée à mettre en place de nouvelles formes de coopération internationale, en particulier dans le domaine économique et social.

2. A côté de la couverture « globale » assurée par le système des Nations Unies (cf. tableau 1) et mis en place dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce réseau de coopération et d'intégration comprend maintenant, entre autres :

- l'OCDE (Organisation de coopération et développement économiques) issue de la transformation, en 1960, de l'OECE (Organisation européenne de coopération économique), chargée à l'origine de canaliser l'aide du Plan Marshall (adhésion de la Suisse en 1962);
- l'Union Européenne dont l'origine remonte au Traité de Rome, signé en 1957;
- l'AEE (Association européenne de libre-échange, créée en 1960), dont la Suisse est membre fondateur.

3. Le G-7, qui regroupe les Etats-Unis, le Canada, le Japon, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la

France et l'Italie, occupe une place à part : il joue un rôle croissant sur l'échiquier mondial, en particulier dans la concertation de mesures de politique macro-économique et structurelle, dans la coopération dans la lutte contre le chômage, dans la préparation aux mutations technologiques (« autoroutes de l'information »), voire dans l'assistance à la transition du plan. La Russie est depuis peu associée aux travaux du G-7, lequel pourrait, dans un avenir pas très éloigné, développer également sa coopération avec la Chine, le Brésil et l'Inde... Dans un même temps, cet élargissement *de facto* du G-7 et l'ouverture récente de l'OCDE à cinq nouveaux membres (Mexique, République tchèque, Hongrie, Pologne et Corée du Sud) ainsi que la pression de nombreuses autres demandes d'adhésion entraînent le développement de la coopération économique « au sommet », soit l'émergence discrète d'une sorte de G-3 avec les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon...

4. Pour mieux tirer profit de constellations ou de synergies particulières, mais également pour faciliter l'expression de critères culturels et sociaux, la coopération internationale s'est également développée, plus récemment, sur une base régionale : par exemple, l'ALENA ou NAFTA (Association de

libre-échange nord-américaine, *North-American Free Trade Association*), le MERCOSUR en Amérique du sud, l'APEC (*Asian-Pacific Economic Cooperation*), l'ASEM (*Asia-Europe Meeting*), le dialogue Euro-Med (dialogue entre l'UE et les pays riverains de la Méditerranée), etc.

5. Il est évident que le GATT a joué un rôle clé dès la reprise des échanges après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ensuite, le « relais » a été pris avec la transformation du GATT en OMC, laquelle ouvre une nouvelle phase de la coopération multilatérale. Les nouveautés essentielles qui peuvent concerner le secteur de la construction et ses corps de métier figurent dans le tableau 2.

6. Les développements dans le domaine des investissements et des services ne sont pas terminés dans la mesure où, d'une part les négociations bilatérales avec l'UE devraient apporter encore de substantielles modifications par rapport à la situation actuelle, d'autre part les négociations AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement – MAI, *Multilateral Agreement on Investment*) à l'OCDE poursuivent l'harmonisation des politiques nationales dans les domaines de l'investissement et des services qui y sont liés.

7. La mise en place de ce cadre institutionnel a contribué à dynamiser les relations économiques internationales. Ainsi, les années 50 et 60 ont vu l'apogée du taylorisme dans la production industrielle avec pour corollaire la libéralisation des échanges commerciaux et, donc, l'expansion rapide du commerce international. Ensuite, les décennies 70 et 80 ont été caractérisées par la mise en place de mécanismes de déréglementation, en particulier dans les domaines de l'investissement international et de la circulation des capitaux, et des politiques de privatisation ; par ailleurs, robotique, informatique et télématique pour-

Tableau 1 – Sélection des institutions et organisations essentielles pour la coopération et la croissance économiques

Institutions/Organisations des Nations Unies (sélection)	Fondation	Entrée de la Suisse
Groupe de la Banque mondiale : BIRD /Banque internationale pour la reconstruction et le développement, +	1944	1992
AID /Association internationale pour le développement, et SFI /Société financière internationale)	1944 1944	1992 1992
FMI /Fonds monétaire international	1944	1992
GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), « transformé » en OMC/WTO (Organisation mondiale pour le commerce) depuis le 1.1.1995	1947 1995	1966

Tableau 2 – Mesures pouvant toucher le secteur de la construction

OMC/WTO et GATS
• Poursuite des abattements tarifaires (> réduction de moitié ou élimination)
• Renforcement des trois principes fondamentaux du GATT: clause de la nation la plus favorisée, traitement national et interdiction de restrictions quantitatives et des subventions à l'exportation
• Amélioration de la clause de sauvegarde, discipline accrue dans les domaines des subventions à l'industrie, de l'antidumping, des règles d'origine et des obstacles techniques au commerce
• Elargissement des principes du GATT aux services avec l'adjonction d'un nouvel accord, le GATS, <i>General Agreement on Trade in Services</i> . (Pour la Suisse, 5 ^e exportateur mondial de services, le GATS revêt une importante évidence)
• Volet sur la propriété intellectuelle: accord TRIPS – <i>Trade Related Aspects of Intellectual Property Rights</i> (droits d'auteur, logiciels, vidéo, films, livres, marques, brevets, dessins, modèles industriels, topographie de circuits intégrés, secrets de fabrication et de commerce, etc.). (Pour la Suisse, pays avec le plus grand nombre de dépôt de brevets par tête d'habitant, le TRIPS est important).
• Application des principes du GATT aux investissements à l'étranger
• Libéralisation des marchés publics. Les marchés publics cantonaux sont également concernés, et l'accord vise les achats liés aux biens, aux services et aux mandats de construction; les résultats de cette opération sont proches de la situation qui aurait prévalu si la Suisse avait participé à l'EEE.

suivaient leur développement ascensionnel. Vers le milieu des années 80, les investissements directs internationaux ont connu une nouvelle hausse importante, et dans le même temps, mais plus encore vers le début des années 90, on a assisté à une rapide augmentation des alliances interentreprises et à l'accélération des développements technologiques (matériaux, miniaturisation, modélisation, « virtualisation »): l'économie mondiale est en voie de globalisation rapide.

B. Croissance économique Les « trente glorieuses »

8. La période de l'après-guerre jusqu'au premier choc pétrolier au milieu des années septante a constitué un âge d'or en termes de croissance économique et de prospérité. Le PIB mondial augmentait de 4,9 % et le commerce international de 7 %. Par habitant, la production mondiale a crû à un rythme de 3 % par an. Le potentiel de croissance à la sortie de la guerre était énorme, et le progrès technique initié en temps de guerre s'est accéléré. L'Europe, partant d'un niveau de développe-

ment élevé malgré les besoins de reconstruction, était avec une croissance moyenne par habitant de 3,9 % la région du monde la plus dynamique. Le taux de croissance par habitant réalisé en Suisse était de 0,7 point inférieur. L'Asie réalisait déjà à cette époque un taux à peine plus faible que l'Europe (tableau 3).

9. Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ces performances exceptionnelles. Premièrement, les pays occidentaux ont créé après la deuxième guerre mondiale un ordre international opérationnel avec des règles explicites et des institutions solides pour coordonner la coopération (Institutions de

Bretton Woods, OCDE), notamment face à la décolonisation et aux graves dissensions Est-Ouest. Ce schisme Est-Ouest a indéniablement renforcé la cohésion des intérêts des économies capitalistes, évitant en cela les conflits et des réactions protectionnistes d'avant-guerre. Deuxièmement, les politiques économiques se sont attachées à promouvoir et réguler la demande globale. Ainsi, les économies occidentales ont connu une trajectoire de croissance rapide et évité pour une grande part les cycles conjoncturels. Les investissements, tant en constructions qu'en équipement, ont atteint des niveaux sans précédent. Troisièmement, les échanges internationaux se sont libéralisés et accélérés (création du GATT, réduction et abolition du contrôle des changes). Les mouvements de capitaux internationaux privés ont progressivement repris au plan international, l'aide publique constituant toujours le principal facteur de développement.

Période de mutations

10. Au début des années soixante-dix, l'économie mondiale s'est trouvée en surchauffe. Les gouvernements furent confrontés à de fortes pressions inflationnistes, à l'effondrement du système des taux de change fixes de Bretton Woods et aux répercussions du choc pétrolier. La croissance s'est alors nettement ralentie et n'a retrouvé qu'en Asie le dynamisme des « trente glorieuses » années précédentes. Les résultats macroéconomiques ont alors évolué en

Tableau 3 – Croissance par région en %, 1950 – 1992
(moyenne annuelle des taux de croissance du PIB par habitant)

Région	1950-1973	1973-1992
Europe occidentale	3,9	1,8
Europe de l'Est	3,5	-1,1
Amérique latine	2,5	0,5
Asie (y compris Océanie)	3,8	3,2
Afrique	2,0	-0,1
Monde	2,9	1,2

Source: Maddison, Angus: *L'économie mondiale 1820-1992*, OCDE, 1995

dents de scie et l'économie mondiale a fonctionné en majeure partie en deçà de ses capacités de production. Le ralentissement du PIB et de la productivité du travail a été marqué. Par habitant, le PIB de l'Europe occidentale a progressé de 1,8% par an (1,2% dans le monde), la Suisse devant se contenter de la moitié de ce taux de croissance. Le taux de chômage était à la hausse et le stock de capital, en forte croissance, ne livrait plus les résultats escomptés. Mais la priorité des gouvernements allait à la lutte contre l'inflation, aggravée par les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, au détriment des objectifs de croissance et de plein emploi. Durant la période précédente de forte croissance, un système d'Etat-providence avait en effet été mis en place et le marché du travail réglementé. Or si les dispositions sociales ont atténué les conséquences de la récession (assurance-chômage, assistance publique, etc.) et assuré la stabilité de la demande, elles sont peut-être à l'origine des graves déséquilibres sur le marché du travail. Le déficit de croissance et le développement de l'économie ont rapidement conduit à des impasses budgétaires, menant, dans les pays anglo-saxons d'abord, à une politique de libéralisation forcée (infrastructure, réglementations étatiques). Sur le plan international, la chute du mur de Berlin en 1989 et la signature, en 1994, de l'Uruguay Round du GATT ouvrent la voie à une libéralisation accrue des échanges de biens et services. Les investissements directs ont explosé, à l'intérieur de la zone des pays développés, mais aussi en direction de plusieurs groupes de pays en voie de développement. En corollaire, le financement privé a pris partiellement le relais du financement public.

Investissements dans la construction en déclin ?

11. Les investissements dans la construction (logements, constructions non résidentielles et génie civil) ont historiquement toujours constitué la majeure partie de la formation de capital des économies développées. Cependant, selon des recherches récentes sur l'évolution à long terme des investissements, il semblerait que cette position dominante de la construction sur l'équipement s'est quelque peu érodée. Tendanciellement, la part de la construction dans la production globale tend à se stabiliser, voire à baisser. Cette évolution peut s'expliquer au moins de deux manières: d'une part, par une certaine saturation des infrastructures qui devrait mener, à terme, à des dépenses relatives d'entretien et de maintenance accrues (qui souvent ne sont pas comptées comme investissements!), d'autre part, par la croissance relativement plus forte des prix de la construction, ce qui tend à favoriser l'acquisition d'équipements au détriment de la construction. Il n'est pas impossible que le rendement des constructions, en termes de contribution à la croissance économique, soit à la baisse face à des équipements toujours plus performants. Cette conclusion n'est pas contestée dans la mesure où certaines études montrent que les dépenses en infrastructures (publiques) exercent un impact significatif sur la croissance économique. Au niveau international, la demande d'investissement ne devrait cependant pas flétrir, compte tenu des énormes potentiels de développement existants dans les pays en voie de développement et de l'Est. En Europe et en Suisse également, la construction, en tant que l'une des branches domestiques les plus importantes, traditionnellement tournées vers le marché intérieur,

doit faire face à un environnement changé: la globalisation des économies et des marchés ne va pas l'épargner.

Economie ouverte sur l'extérieur, la Suisse n'échappe pas aux tendances de fond de l'économie mondiale et régionale. L'intégration des économies et des marchés progresse dans le monde et en Europe. Suite à la signature de l'Uruguay Round en 1994, la réduction progressive des barrières tarifaires et non tarifaires se poursuit dans le domaine des échanges de biens et démarre dans celui des services: autrement dit, à terme, les prestations professionnelles des ingénieurs et des architectes seront également concernées. Les discussions qui ont lieu au sein de l'OCDE sur l'élaboration d'un accord global entre pays membres sur les investissements directs et les services qui y sont liés concernent aussi directement le secteur immobilier et la construction. L'avenir de l'industrie de la construction sera également influencé par le résultat des négociations bilatérales avec l'Union européenne. Les domaines cruciaux en discussion pour la construction sont, entre autres, les marchés publics et la politique d'immigration (saisonniers, par exemple). *De facto*, les progrès de l'intégration européenne pousseront la Suisse à s'aligner sur les réglementations professionnelles et techniques de l'Union européenne. Ces ouvertures exacerberont la concurrence dans l'industrie suisse de la construction, actuellement dominée par des entreprises spécialisées de petite taille: cette concurrence aura de toute évidence un impact direct sur le « tandem » qualité-prix, mettant professionnels, entrepreneurs et maîtres d'ouvrage devant des problèmes nouveaux. La construction doit donc se préparer à une mutation en profondeur de ses pratiques et habitudes.

Distinction SIA 1997

Appel de candidatures

Le thème retenu pour l'attribution de la 3^e distinction décernée par la section genevoise de la SIA est

Développement de produits ou de méthodes utilisant des technologies nouvelles.

Concrètement, les réalisations relevant de ce domaine peuvent donc avoir porté sur la recherche, l'enseignement, le développement, l'utilisation, la recherche, l'enseignement, la gestion et la commercialisation de ces nouvelles technologies.

Le règlement prévoit que le lauréat peut être soit une personne physique, soit une personne morale dont l'activité professionnelle doit s'être déroulée au moins partiellement dans la région lémanique.

Les propositions de candidatures peuvent être faites soit par les personnes répondant personnellement aux critères précisés plus haut, soit soumises par des membres des sections SIA lémaniques ou, également, par des ingénieurs et des architectes exerçant leur activité en France voisine.

On trouvera une formule de candidature en page 19 des annonces du présent numéro.

Section genevoise

Assemblée générale: débat sur les marchés publics

A l'occasion de sa 152^e assemblée générale du 10 avril dernier, la section genevoise avait invité MM. Peter Tschopp, professeur d'économie nationale, conseiller national, Eric Perrette, directeur de l'arrondissement 1 de l'OCF, et Philippe Joye, conseiller d'Etat, à s'exprimer sur ce thème brûlant, qui agite à juste titre nos milieux professionnels. Nous donnons ci-dessous un reflet de ce débat, tel que l'a vu un collaborateur de

l'hebdomadaire Entreprise romande. Nous remercions notre confrère de nous autoriser aimablement à reproduire ces lignes, tirées de son édition du 18 avril dernier.

Lors de l'assemblée, le président Edouard Borloz a cédé son mandat à l'architecte Sully-Paul Vuille. Au premier, nous présentons nos félicitations pour son action à la tête de la section, au second nos meilleurs vœux pour une activité fructueuse.

Rédaction

La libéralisation des marchés publics laisse encore des zones d'ombre

Il y a quinze mois déjà que l'attribution des marchés publics s'est libéralisée. La loi fédérale sur les marchés publics (LFMP) et l'ordonnance fédérale sur les marchés publics (OFMP) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1996. Elles imposent des appels d'offres pour les constructions de plus de 10 millions de francs et pour les équipements de plus de 250 000 francs. Les cantons sont en train de négocier un concordat. Pourtant, ces nouveaux règlements ne font pas l'unanimité. Un débat sur ce sujet a été organisé par la section genevoise de la SIA à l'occasion de son assemblée annuelle.

« Les marchés publics représentent en moyenne 10 % du PIB des pays de l'OCDE, affirme l'économiste Peter Tschopp. En Suisse, cette proportion est encore plus élevée. Ces chantiers totalisent entre 25 et 30 milliards de francs, en dehors des nouvelles transversales ferroviaires. » Mais en Suisse romande, les grandes réalisations de plusieurs dizaines de millions de francs (en projet et en cours d'exécution) ne représentent que 5 % du nombre de mandats pour l'Office des constructions fédérales. Ce nouvel ordre de la concurrence a été accepté par la Suisse à l'OMC (Organisation mondiale du commerce), comme par une vingtaine de pays. Mais même s'il doit renforcer la transparence, il pose un

certain nombre de problèmes : « La question des qualifications préalables reste à régler, car il faut redéfinir le rôle de tout le monde et donc aussi celui de ceux qui attribuent les mandats, relève Peter Tschopp. Il faut préciser les procédures de sélection comme la préparation des soumissions. Une démarche de routine se transforme en un outil fondamental. » Et d'interroger : « Comment doit-on organiser les soumissions ? En cas de procédure accélérée de la Confédération ou des PTT, qui n'a jamais eu l'impression d'avoir reçu le descriptif tardivement alors que certains concurrents connaissaient les détails techniques depuis longtemps ? »

Concurrence étrangère

D'autres obstacles peuvent surgir : « Si l'on ne désire pas ouvrir un projet à la concurrence, on peut toujours le saucissonner afin d'obtenir des tranches inférieures à 10 millions ou à 25 000 francs », note Eric Perrette, directeur de l'arrondissement 1 de l'Office des constructions, qui n'a pas manqué d'envoyer des piques aux professionnels : « La législation est souvent connue des architectes, notamment, ce qui donne encore lieu à de nombreuses et diverses interprétations : certains vont même jusqu'à plaider la généralisation du CER (concours d'études et de réalisation) comme seule forme de mise en concours, alors que la nouvelle législation offre toujours au maître de l'ouvrage une palette de procédures. D'autres sont surpris de voir des mandats attribués alors qu'ils n'étaient même pas au courant. Je rappelle pourtant que le document de référence est la *Feuille officielle suisse du commerce*. »

Si la nouvelle législation inquiète les professionnels de la construction c'est qu'ils redoutent l'arrivée de concurrents étrangers, plus compétitifs grâce à des salaires moins élevés. « Lors de l'adjudication du Hönggerberg, à Zurich, un projet de plusieurs centaines de

millions de francs, deux entreprises étrangères seulement ont obtenu des lots, l'une allemande, l'autre italienne. Toutes les autres sociétés étaient suisses. [...] Mais il faut avouer que les dossiers des architectes suisses ne sont pas toujours bien ficelés. Ils estiment qu'ils sont suffisamment connus et ne joignent pas un descriptif de leurs réalisations. C'est un tort. Un jury national ne connaît pas forcément tous leurs travaux antérieurs. Un effort devrait être fait dans ce sens. »

Sélection par le prix

Mais ce que craignent le plus les architectes et les ingénieurs, c'est que la sélection se fasse par le prix. Si ce sont systématiquement les dossiers les moins coûteux qui l'emportent, on entre dans une spirale conduisant à la médiocrité. Cette réaction est compréhensible à l'heure où cantons et Confédération traquent les économies. « Le meilleur prestataire n'est pourtant pas forcément le moins cher, rassure le conseiller d'Etat Philippe Joye. Il faut tenir compte

de ses compétences et de ses qualifications. Je n'ai jamais choisi un architecte simplement parce qu'il était moins cher que les autres. » Jamais avare de bons mots, le chef du Département des travaux publics a trouvé la conclusion du débat : « C'est un banquier qui me l'a soufflée : ne vous plaignez jamais d'un client difficile, car il vous permet de faire des progrès. Et traitez encore mieux les autres, car ils sont la raison de vos bénéfices ! »

V. T.

En marge de l'exposition Mauro Galantino¹

Cette manifestation culturelle vise à illustrer et faire comprendre au grand public, ainsi qu'aux instances politiques et économiques que l'architecture de qualité passe par une réflexion approfondie au niveau du projet. L'atelier Galantino se distingue par l'intérêt qu'il suscite sur ce plan et sa recherche illustre parfaitement ce propos. Répondant de manière choisie à des questions parfois très complexes, le projet d'architecture est une occasion de parcourir et d'explorer les cultures au gré de solutions uniques, chaque fois différentes. Le projet traduit en effet la mise en relation de toutes les données urbanistiques, écologiques, économiques, techniques, fonctionnelles, distributives, constructives, esthétiques qui s'y rapportent.

L'importance des concours d'architecture comme source de projets mérite également d'être relevée et l'exemple de l'atelier Galantino est bien choisi puisque, parmi une trentaine de participations à des concours, il doit sa reconnaissance internationale aux projets lauréats des Halles de Paris (1980), du Musée de la déportation à Fossoli (1989), du Parlement autrichien à St. Polten (1990) et enfin de l'église San Ireneo à Milan, en cours de réalisation.

L'importance du rôle de l'architecte se situe sur deux plans : défenseur du projet, il est aussi garant d'indépendance. Comme l'a relevé Jacques Blumer de l'Atelier 5 « la commercialisation à outrance, qui depuis la fin des années quatre-vingt est devenue presque insupportable, tente de faire de l'architecture du *fast*

food, d'une contribution culturelle un produit du marché réduit aux aspirations et au goût de la grande foule. »² Il est symptomatique de constater, dans notre société, l'appauvrissement de la culture en faveur de préoccupations mercantiles et financières où les critères de rentabilité immédiate sont l'unique souci. Or comme notre histoire en témoigne, la qualité de nos villes et de nos campagnes dépend du rôle de l'architecture et de l'architecte. Les pouvoirs politiques – dont la mission n'est pas seulement de gouverner mais aussi de prévoir –, doivent privilégier la qualité dans leur rôle de maître de l'ouvrage. Une bonne architecture suppose la contribution engagée et responsable du maître de l'ouvrage, représentant d'une collectivité publique ou propriétaire privé. Ainsi, l'avenir de nos professions dépendant beaucoup du commanditaire, il est impératif qu'une plate-forme d'échange permette de relever la pertinence du rôle de l'architecte, sous forme d'expositions, de conférences ou de colloques, à l'occasion de concours ou de consultations ou, encore, dans le cadre de réalisations et de chantiers.

La présente exposition a pour ambition de réaffirmer que la construction n'est pas synonyme d'architecture, contrairement à ce que peuvent faire croire les slogans qui vantent au public la « maison de ses rêves ». Le résultat d'une équation où l'architecture est assujettie à un plan financier ne saurait déboucher sur ce que l'on peut appeler un cadre de vie. Pour s'en convaincre, les nombreux exemples présentés à cette occasion attestent de cette recherche, de cette quête où la création d'un environnement urbain meilleur, plus sensible et plus respectueux de l'homme est une préoccupation essentielle. Le rappeler peut sembler banal, pourtant les déréglementations actuelles gomment volontiers l'existence de nos professions.

Pascal Tanari arch. EAUG/SIA
Lorenzo Lotti arch. EAUG/

¹ Mauro Galantino, architecte 1988-1997, 13-24 mai 1997, Bâtiment SIG, Pont de la Machine, 12-14h, 17h-19h (lu-ve), 10-17h (sa). Organisée par le groupe des architectes SIA de la section genevoise avec le soutien des SIG (Service du gaz) et la participation de l'Interassar, l'exposition consacrée à Mauro Galantino est une reprise partielle de celle présentée à l'Institut italien de la Culture à Paris.

² Voir le dossier « L'avenir du maître d'œuvre » (2^e volet) in *Habitation N° 6/1996*